



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 49003

Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la diplomatie sportive. Le sport a récemment trouvé sa place en tant qu'acteur du rayonnement international de la France. La France a une place indiscutable dans le concert des nations : cinquième puissance économique, membre des Nations unies ayant l'arme nucléaire, troisième réseau diplomatique... Elle doit encore renforcer sa place sur la scène internationale devant l'essor de la mondialisation et l'émergence de nouveaux pays compétitifs. Le sport constitue un excellent moyen de renforcer la présence française dans le monde. Le sport représente chaque année 600 milliards d'euros au niveau de l'économie et donne une visibilité à la Nation à travers ses sportifs. Pour que la diplomatie sportive française ait une place pérenne sur la scène internationale, il faut renforcer la présence des athlètes français dans les compétitions internationales mais aussi accentuer l'organisation de ces compétitions sur le territoire français. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions pour que le réseau diplomatique français intègre le sport comme une de leurs préoccupations permanentes et quelle est la politique du Gouvernement pour l'accueil, plus important, des compétitions sportives internationales sur le territoire français.

Texte de la réponse

Consciente de l'enjeu d'influence tout autant qu'économique, la France met en oeuvre une stratégie volontariste pour élargir son rayonnement dans le domaine du sport. C'est pour cette raison qu'a été créé en décembre 2012 le Comité français du sport international, instance regroupant tous les acteurs concernés (ministères, mouvement sportif, représentants des collectivités territoriales et des entreprises) et chargée de conduire la stratégie sportive internationale de la France. Le ministère des affaires étrangères et du développement international s'inscrit de façon prioritaire dans cette dynamique de coordination et de développement. Un ambassadeur pour le sport, M. Jean Lévy, a été nommé en novembre 2013, avec pour mission de mobiliser le réseau diplomatique sur les questions sportives. Cette mobilisation doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire français pour l'accueil de grands événements sportifs, de mieux positionner les entreprises françaises sur les marchés liés au sport et de développer l'influence et la présence française dans les instances sportives internationales. Les postes diplomatiques sont désormais sollicités pour définir et mettre en oeuvre un plan d'action pour la diplomatie sportive adapté à leur pays de résidence. Concernant l'accueil de grands événements sportifs internationaux sur le territoire français, le travail de fond engagé par les postes diplomatiques en partenariat avec le mouvement sportif permettra de renforcer la visibilité et l'influence française dans les instances sportives internationales, seules décisionnaires en matière d'attribution des compétitions. Parallèlement, le rôle et l'équipe du délégué interministériel aux grands événements sportifs, placé auprès de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, responsable de la coordination du dispositif d'organisation une fois l'événement accordé à la France, ont été renforcés pour contribuer notamment à consolider l'attractivité du territoire français en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Guénaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49003

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 934

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3432